

INTENDANCE

TARIFS FRAIS SCOLAIRES

Les tarifs sont fixés par le Conseil Régional pour l'année civile

En 2020 :	Forfait D.P. 4 jours :	432.00 € (soit 3.00 €/repas)
	Forfait D.P. 5 jours :	505.80 € (soit 2.81 €/repas)
	Forfait internat 4 nuits :	1340.64 €
	Forfait internat 5 nuits :	1448.19 €

Les factures sont établies par trimestre :

	DP4J	DP5J	Internat (4 nuits)
1 ^{er} trimestre	180.00 €	210.75 €	558.60 €
2 ^{ème} trimestre	150.00 €	168.60 €	465.50 €
3 ^{ème} trimestre	102.00 €	126.45 €	316.54 €

Le règlement se fait à réception de la facture par chèque, espèces en caisse, ou par carte bleue via la procédure « Téléservices ».

Il est possible d'opter pour un prélèvement automatique (document joint à compléter et à inclure dans le dossier d'inscription) ; sur 9 mois (environ 60 €/mois pour un DP et 160.00 € pour les internes).

AIDES FINANCIÈRES

1 / Bourses nationales du Lycée

Pour toute demande, voir le document dans la rubrique « Bourses »

Merci de bien vouloir respecter les dates fixées :

Aucune demande ne sera recevable passée cette date, quel que soit le motif

2 / Aide du Conseil Régional

Une aide de 115 € est directement versée par la Région au Lycée pour tout élève entrant en seconde ou en 1^{ère} année CAP. Cette aide permet de financer l'achat des livres ou les fournitures en CVPM.

3 / Aide régionale à la restauration

Participation du Conseil Régional d'Aquitaine pour les familles percevant l'ARS :

DP : 0.41 €/jour, INTERNE : 0.82 € /jour

4/ Fonds social lycéen

Un fonds social peut être sollicité ponctuellement par les familles qui ont du mal à faire face à des frais importants quelquefois imprévus pour couvrir partiellement des dépenses aux achats de rentrée : livres, fournitures, frais de transport, restauration, internat, voyage scolaire. L'attribution du fonds social se fait sur pièces justificatives de ressources.

Pour tout renseignement : service Intendance : 05.59.02.97.26